

FAUX VRAIS PERMIS DE CONDUIRE PORTUGAIS

Par KARLAC, le 01/05/2015 à 19:27

Bonjour,

que risque un individu qui a acheté un vrais faux permis de conduire Portugais sachant qu'il n'a jamais posé les pieds au Portugal et qu'il ne parle pas portugais, il a payé un intermédiaire à Paris 1500€, mais il a roulé un certain moment avec et puis il l'a changé à la préfecture pour un vrais permis de conduire Français et l'administration n'a rien remarqué

Maintenant il est en procédure de divorce et sa femme veut le dénoncer

L'individu en question travaille comme fonction dans le milieu hospitalier il est installé en France depuis 1992 il a toujours roulé sans permis jusqu'au 2006 ou il acheté le faux permis il est d'origine maghrébine et naturalisé français

Ma question est que risque t il et qui contacter pour le dénoncer

Soyez sans pitié pour ce genre d'individus

vos réponses seront très appréciés

Par fabrice58, le 01/05/2015 à 19:49

Faut-il être aussi sans pitié pour une épouse qui s'est rendue complice de mensonge avec un conjoint qui a abusé l'Etat dont il a acquis la nationalité par duplicité ? et qui veut maintenant simplement se venger.

Votre réponse sera très appréciée.

Par KARLAC, le 01/05/2015 à 20:19

Bonjour fabrice 58

Il faut pas blâmer l'épouse car elle ne le sait que depuis peu par un ami de son époux qui lui a

raconté toute cette histoire et quand ils sont mariés il avait déjà ce faux permis

Par domat, le 02/05/2015 à 09:23

bjr,

quand on se marie, il faut des documents d'identité autres qu'un permis de conduire:

- Un extrait d'acte de naissance daté de moins de trois mois à la date du mariage (six mois s'il provient des Dom-Tom ou d'un consulat).
- Une pièce d'identité en cours de validité à présenter aux fonctionnaires établissant le dossier.

donc quels documents a-t-il présenté pour se marier ? son épouse ne s'est jamais aperçue qu'il n'avait connaissance du portugal, ni la langue, ni aucune relation portugaise d ela famille de son mari ?

l'épouse était soit naïve soit complice.

cdt

Par **KARLAC**, le **06/05/2015** à **11:51**

trop naive maintenant elle est menacé de mort si elle parle aux autoritées